L'esprit d'Entreprendre

Expertise Comptable

Conseil

Expertise judiciaire

AV CURAM

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2025

Sommaire

Attestation de Présentation 2

Bilan ANC2022-06 4

ACTIF 4

Immobilisations incorporelles 4
Immobilisations corporelles 4
Immobilisations financières 4
Stocks et en-cours 4
Créances 4

PASSIF 6

Capitaux Propres 6
Réserves 6
Autres fonds propres 6
Provisions pour risques et charges 6
Emprunts et dettes 6

Compte de résultat ANC2022-06 8

Bilan détaillé ANC2022-06 12

ACTIF 12

Immobilisations financières 12
Stock et en-cours 12
Créances 12
Autres créances 12
Valeurs mobilières de placement 12

PASSIF 13

Capitaux Propres 13
Réserves 13
Autres fonds propres 13
Provisions pour risques et charges 13
Emprunts et dettes 13

Compte de résultat détaillé ANC2022-06 15

Liasse 26 IR RS 18

Soldes intermédiaires de gestion ANC2022-06 31

AV CURAM

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION
d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AV CURAM pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Nous formulons une observation sur le point suivant susceptible d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :
Un abandon de compte courant a été comptabilisé en produit financier pour un total de 15 548 €.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de l'observation décrite dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 32 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	251 816,92	Euros
chiffre d'affaires	47 040,00	Euros
résultat net comptable	9 699,40	Euros

Fait à SCHOELCHER
Le 03/06/2026

Steven PRUDENT
Expert-comptable

Signé par Steven Prudent
Le 30 juin 2026

doc_gEgn
tx_q6kWKVW4rbaJ

Cabinet CSP EXPERTISE

AV CURAM

Bilan ANC2022-06

Bilan ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	6 700		6 700	6 700	
Constructions	225 766	46 196	179 569	197 553	- 17 984
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	23 087	16 919	6 168	10 818	- 4 650
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participation					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	**255 553**	**63 116**	**192 437**	**215 071**	**- 22 634**
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	43 828		43 828	35 148	8 680
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				4 530	- 4 530
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 858		1 858	4 791	- 2 933
. Autres	12 569		12 569	10 569	2 000
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	1 124		1 124	308	816
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	**59 380**		**59 380**	**55 346**	**4 034**

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	**314 933**	**63 116**	**251 817**	**270 417**	**- 18 600**

Bilan ANC2022-06 (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 100)	100	100	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-31 254	-15 148	- 16 106
Résultat de l'exercice	9 699	-16 106	25 805
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**-21 454**	**-31 154**	**9 700**
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	253 715	264 853	- 11 138
Emprunts et dettes financières diverses	3 969	19 517	- 15 548
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 899	7 899	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 852	2 861	- 9
Dettes fiscales et sociales	3 223	5 528	- 2 305
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 614	914	700
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	**273 271**	**301 571**	**- 28 300**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**251 817**	**270 417**	**- 18 600**

AV CURAM

Compte de résultat ANC2022-06

AV CURAM

Bilan détaillé ANC2022-06

Bilan détaillé ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	**6 700**		**6 700**	**6 700**	
211000 Terrains	*6 700*		*6 700*	*6 700*	
Constructions	**225 766**	**46 196**	**179 569**	**197 553**	**- 17 984**
213100 Batiments	*60 300*		*60 300*	*60 300*	
213500 Installations generales	*165 466*		*165 466*	*165 466*	
281310 Batiments		*11 558*	*-11 558*	*-8 543*	*- 3 015*
281350 Installations generales		*34 639*	*-34 639*	*-19 670*	*- 14 969*
Autres immobilisations corporelles	**23 087**	**16 919**	**6 168**	**10 818**	**- 4 650**
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	*15 425*		*15 425*	*15 425*	
218400 Mobilier	*7 662*		*7 662*	*7 662*	
281810 Install. gene. agenc. amenag. div.		*10 911*	*-10 911*	*-7 826*	*- 3 085*
281840 Mobilier		*6 008*	*-6 008*	*-4 443*	*- 1 565*
Immobilisations financières					
Total de l'actif immobilisé (III)	**255 553**	**63 116**	**192 437**	**215 071**	**- 22 634**
Stock et en-cours					
Créances					
Clients et comptes rattachés	**43 828**		**43 828**	**35 148**	**8 680**
411000 Clients	*34 790*		*34 790*	*26 110*	*8 680*
418100 Clients - Factures a etablir	*9 038*		*9 038*	*9 038*	
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs				**4 530**	**- 4 530**
401100 Fourn. - Achats de biens presta serv				*4 530*	*- 4 530*
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**1 858**		**1 858**	**4 791**	**- 2 933**
445663 Tva deductible 8.5%	*112*		*112*	*4 692*	*- 4 580*
445670 Crédit de TVA à reporter	*1 746*		*1 746*		*1 746*
445863 Tva en attente deductible 8.5%				*99*	*- 99*
Autres	**12 569**		**12 569**	**10 569**	**2 000**
455000 Associes - Comptes courants	*3 076*		*3 076*	*1 076*	*2 000*
467000 Divers cptes deb. et prod. a recevoir	*9 493*		*9 493*	*9 493*	
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	**1 124**		**1 124**	**308**	**816**
512200 Caisse d'epargne	*1 124*		*1 124*	*308*	*816*
Total de l'actif circulant (IV)	**59 380**		**59 380**	**55 346**	**4 034**
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**314 933**	**63 116**	**251 817**	**270 417**	**- 18 600**

Bilan détaillé ANC2022-06 (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 100)	**100**	**100**	
101300 Capital souscrit - appele verse	*100*	*100*	
Réserves			
Report à nouveau	**-31 254**	**-15 148**	**- 16 106**
119000 Report a nouveau - solde debiteur	*-31 254*	*-15 148*	*- 16 106*
Résultat de l'exercice	**9 699**	**-16 106**	**25 805**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**-21 454**	**-31 154**	9 700
Autres fonds propres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**253 715**	**264 853**	**- 11 138**
164000 Emprunts aupres etablis. de credit	*253 715*	*264 853*	*- 11 138*
Emprunts et dettes financières diverses	**3 969**	**19 517**	**- 15 548**
165000 Depots et cautionnements recus	*3 969*	*3 969*	
455100 Principal		*15 548*	*- 15 548*
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	**7 899**	**7 899**	
419100 Clts - Avanc. & acomp. recus sur cde	*7 899*	*7 899*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**2 852**	**2 861**	**- 9**
401100 Fourn. - Achats de biens presta serv	*2 852*	*1 601*	*1 251*
408100 Fournisseurs		*1 260*	*- 1 260*
Dettes fiscales et sociales	**3 223**	**5 528**	**- 2 305**
445510 TVA a decaisser		*2 984*	*- 2 984*
445713 Tva collectee 8.5%	*2 725*	*2 045*	*680*
445873 Tva en attente collectee 8%	*498*	*498*	
Autres dettes	**1 614**	**914**	**700**
411000 Clients	*700*		*700*
467100 Cap concilium	*914*	*914*	
TOTAL DES DETTES (III)	**273 271**	**301 571**	**- 28 300**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**251 817**	**270 417**	**- 18 600**

AV CURAM

Compte de résultat détaillé ANC2022-06

Compte de résultat détaillé ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits d'exploitation				
Production vendue	**47 040**	**39 240**	**7 800**	**19,88**
706000 Prestations de services	*47 040*	*39 240*	*7 800*	*19,88*
Montant net du chiffre d'affaires	47 040	39 240	7 800	19,88
Total des produits d'exploitation (I)	47 040	39 240	7 800	19,88
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes (1)	**12 344**	**17 091**	**- 4 747**	**-27,77**
606100 Fournitures non stock. eau, énergie...	*2 113*	*2 504*	*- 391*	*-15,62*
606300 Fournitures d entretien et petit equip.	*160*	*932*	*- 772*	*-82,83*
615200 Sur biens immobiliers	*4 730*	*8 657*	*- 3 927*	*-45,36*
615500 Sur biens mobiliers	*549*	*100*	*449*	*449,00*
616100 Multirisques	*890*	*770*	*120*	*15,58*
622600 Honoraires	*1 145*	*1 162*	*- 17*	*-1,46*
622700 Frais d'actes et de contentieux	*43*	*922*	*- 879*	*-95,34*
625100 Voyages et deplacements		*440*	*- 440*	*-100*
626000 Frais postaux et de télécomm.	*1 140*		*1 140*	*N/S*
627800 Autres frais et comm. prest. serv.	*547*	*578*	*- 31*	*-5,36*
628000 Divers	*1 026*	*1 026*		*0,00*
Impôts, taxes et versements assimilés	**4 759**	**4 927**	**- 168**	**-3,41**
635110 Contribution economique territoriale	*631*	*622*	*9*	*1,45*
635120 Taxes foncieres	*4 128*	*4 305*	*- 177*	*-4,11*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	**22 634**	**22 723**	**- 89**	**-0,39**
681120 Immobilisations corporelles	*22 634*	*22 723*	*- 89*	*-0,39*
Autres charges	**5 248**	**1 488**	**3 760**	**252,69**
658000 Penalites et autres charges	*4 868*	*1 488*	*3 380*	*227,15*
658200 Penalites, amendes fiscales et penales	*380*		*380*	*N/S*
Total des charges d'exploitation (II)	44 984	46 229	- 1 245	-2,69
(1) Y compris :				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**2 056**	**-6 989**	**9 045**	**129,42**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	**15 548**		**15 548**	**N/S**
768000 Autres produits financiers	*15 548*		*15 548*	*N/S*
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	15 548		15 548	N/S
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées (3)	**7 905**	**8 123**	**- 218**	**-2,68**

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
661160 Int. des emprunts et dettes assimilees	*7 905*	*8 123*	*- 218*	*-2,68*
Total des charges financières (VI)	7 905	8 123	- 218	-2,68
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**7 644**	**-8 123**	**15 767**	**194,10**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**9 699**	**-15 112**	**24 811**	**164,18**
Produits exceptionnels		**156**	**- 156**	**-100**
771800 Autres prod. except. sur op. gest.		*156*	*- 156*	*-100*
Total des produits exceptionnels (VII)		156	- 156	-100
Charges exceptionnelles		**1 149**	**- 1 149**	**-100**
671800 Aut. charg. excep. sur oper. gest.		*1 149*	*- 1 149*	*-100*
Total des charges exceptionnelles (VIII)		1 149	- 1 149	-100
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**-993**	**993**	**-100**
Total des Produits (I+III+V+VII)	62 588	39 396	23 192	58,87
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	52 889	55 502	- 2 613	-4,71
BENEFICE OU PERTE	**9 699**	**-16 106**	**25 805**	**160,22**
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

AV CURAM

Liasse 26 IR RS

Liasse 26 IR RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise AV CURAM — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 23 Rue Sainte-Catherine Résidence le Clos Providence 97233 SCHOELCHER

SIRET 851 694 695 00012

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/12/2025

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	255 553	030 63 116	192 437
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	255 553	048 63 116	192 437
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	43 828	070	43 828
	Créances (2) Autres * (3)	072	14 427	074	14 427
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	1 124	086	1 124
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	59 380	098	59 380
	Total général (I + II)	110	314 933	112 63 116	251 817

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(31 254)
	Résultat de l'exercice	136	9 699
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(21 454)
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	257 683
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	7 899
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 852
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) 169 3 223)	172	3 223
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	1 614
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	273 271
	Total général (I + II + III)	180	251 817

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	3 076		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2026
Extension

AV CURAM

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant
AMENDES PENALITES	380

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AV CURAM — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	6 700	422		424		426	6 700	
	Constructions	430	225 766	432		434		436	225 766	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	15 425	452		454		456	15 425	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	7 662	472		474		476	7 662	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	255 553	492		494		496	255 553	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	28 213	522	17 984	524		526	46 196
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	7 826	542	3 085	544		546	10 911
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	4 443	562	1 565	564		566	6 008
TOTAL		570	40 482	572	22 634	574		576	63 116

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

DGFiP N° 2033-D-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : AV CURAM — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 1 4 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	4 058
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	544
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	10 079

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑤ DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise: ..... AV CURAM			Néant ☒*
Exercice ouvert le: ..01/01/2025. et clos le: 31/12/2025		Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 - Etat préparatoire.

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 **(1)** Néant ☐ *

Exercice clos le 31122025 SIREN 851694695

Dénomination de l'entreprise AV CURAM

Adresse (voie) 23 Rue Sainte-Catherine Résidence le Clos Providence

Code postal 97233 Ville SCHOELCHER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** M Nom de famille CELENICE Prénom(s) Christophe-Arnaud

Nom d'usage % de détention 99,00 Nb de parts ou actions 99

Naissance: Date 19/04/1993 N° Département 972 Commune FORT-DE-FRANCE Pays

Adresse : N° Voie 3 ter rue des Cyclades Résidence Ti Colibri

Code Postal 97200 Commune FORT-DE-FRANCE Pays FRANCE

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 31122025 SIREN 851694695

Dénomination de l'entreprise AV CURAM

Adresse (voie) 23 Rue Sainte-Catherine Résidence le Clos Providence

Code postal 97233 Ville SCHOELCHER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2031-SD
2026

Formulaire obligatoire (art 53 A ou 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPOT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01012025	Régime "simplifié d'imposition"	X	ou "réel normal"	
et clos le	31122025	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage			

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : AV CURAM

Adresse de l'entreprise : 23 Rue Sainte-Catherine Résidence le [illegible]
97233 SCHOELCHER
Mél : cacelenice@labor-concilium.fr
Téléphone :

SIREN 8 5 1 6 9 4 6 9 5

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

Mél :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Agences immobilières

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		10 079	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus nets exonérés (a – b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c + d	
3. Total		10 079	
4. Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou **Déficit déductible** (col. 2 – col. 1) ❷		10 079	
4. *bis* Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
4. *ter* Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies* du CGI	e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies* du CGI	f		

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues par les particuliers ❸ ____ à court terme et à long terme exonérées ❹ ____ à long terme imposables à 12,8 % ❸ ____

à long terme différée de 2 ans (art. 39 *quindecies* I-1 du CGI) ❸ ____ dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A du CGI) ❺ ____

dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies , 151 *septies* A et 238 *quindecies* du CGI) ❺ ____

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* ☐ — France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐

ZFU art. 44 *octies* et 44 *octies* A ☐ — Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies ☐ — ZRR art. 44 quindecies ☐ — Autres dispositifs (7) ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 *sexdecies* ☐ — Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐

Zone de développement prioritaire art44 septdeceies ☐

Exonération ou abattement pratique ❻ ⇨ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % ____ sur le bénéfice professionnel ____

7. BIC non professionnels (2031 *Bis*-SD) ❺ a – BÉNÉFICE ____ b – DÉFICIT ____

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies) ____ Moins-values à court terme (art. 39 *duodecies*) ____

- Plus-values

PV nettes à long terme imposable à 12,8% ____

- Exonération ou abattement pratiqué (art 44 *sexies* et suivants) sur le bénéfice non professionnel ____

8. Régime des sociétés de personnes ❶

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés ____

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON ☒ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

ECF ☐ *prestataire :*

Nom et adresse du conseil

Identité du déclarant:
Lieu: SCHOELCHER Date: 03062026
Qualité et nom du déclarant: GERANT CELENICE CHRISTOPHE ARNAU
Signature:

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 *septies* A *bis* du du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 *Bis*-SD
2026

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS *(voir notice)*

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
Marie-José DORIVAL			Date: 10/05/1957 Commune: FORT DE FRAN Dépt: 972 Pays: FRANCE		101	

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2025

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD

	Exercice 2025
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages……	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) ……	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)……	
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnels		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

AV CURAM

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 BIS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

Extension I
1

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Répartition des résultats entres les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
Christophe-Arnaud CELENICE 3 ter rue des Cyclades	Résidence Ti Colibri 97200 FORT-DE-FRANCE		Date: 19/04/1993 Commune: FORT-DE-FRANCE Dépt: 972 Pays:		9 978	
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
			Date: Commune: Dépt: Pays:			

2026	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

AV CURAM

Soldes intermédiaires de gestion
ANC2022-06

Soldes intermédiaires de gestion ANC2022-06

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Ventes de marchandises				
-	Coût direct d'achat				
+/-	Variation du stock de marchandises				
	Marge commerciale (I)				
	Taux de marge commerciale	**%**	**%**		
+	Production vendue	47 040	39 240	7 800	19,88
+	Production stockée				
+	Production immobilisée				
	Production de l'exercice	**47 040**	**39 240**	**7 800**	**19,88**
-	Matières premières et approvisionnements consommés				
-	Sous-traitance directe				
	Marge brute sur production (II)	**47 040**	**39 240**	**7 800**	**19,88**
	Taux de marge brute sur production	**100,00 %**	**100,00 %**		
	Marge brute globale (I + II)	**47 040**	**39 240**	**7 800**	**19,88**
	Taux de marge brute globale	**100,00 %**	**100,00 %**		
-	Services extérieurs et autres charges externes	12 344	17 091	- 4 747	-27,77
	Valeur ajoutée produite	**34 696**	**22 149**	**12 547**	**56,65**
	Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	**73,76 %**	**56,45 %**		
+	Subventions d'exploitation				
-	Impôts, taxes et versements assimilés	4 759	4 927	- 168	-3,41
-	Salaires et traitements				
-	Cotisations sociales				
	Excédent brut d'exploitation	**29 937**	**17 222**	**12 715**	**73,83**
	Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	**63,64 %**	**43,89 %**		
+	Reprise sur amortissements et provisions				
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations	22 634	22 723	- 89	-0,39
-	Dotations aux provisions sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant				
-	Dotations aux provisions pour risques et charges				
+	Autres produits de gestion courante				
-	Autres charges de gestion courante	5 248	1 488	3 760	252,69
	Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	**2 056**	**-6 989**	**9 045**	**129,42**
	Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	**4,37 %**	**-17,81 %**		
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+	Produits financiers de participations				
+	Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+	Autres intérêts et produits assimilés	15 548		15 548	N/S
+	Reprises sur provisions financières				
+	Différences positives de change				
+	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
-	Dotations financières aux amortissements et provisions				
-	Intérêts et charges assimilées	7 905	8 123	- 218	-2,68
-	Différences négatives de change				
-	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
	Résultat courant avant impôts	**9 699**	**-15 112**	**24 811**	**164,18**
	Résultat courant / chiffre d'affaires	**20,62 %**	**-38,51 %**		
+	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		156	- 156	-100

		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
+	Reprises sur dépréciations et provisions				
-	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 149	- 1 149	-100
-	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	Résultat exceptionnel		**-993**	**993**	**-100**
-	Participation des salariés aux résultats				
-	Impôts sur les bénéfices				
	Résultat net Comptable	**9 699**	**-16 106**	**25 805**	**160,22**
	Résultat net / chiffre d'affaires	**20,62 %**	**-41,04 %**		

SARL A.V.CURAM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 euros Siège social: 23
RUE SAINTE CATHERINE, RESIDENCE LE
CLOS PROVIDENCE, BATIMENT 1,
APPARTEMENT 4, 97232 SCHOELCHER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 08
OCTOBRE 2026

Le 8 octobre 2026 à 14 h 00,

Les associés de SARL A.V. CURAM, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 23 RUE SAINTE CATHERINE, RESIDENCE LE CLOS PROVIDENCE, BATIMENT 1, APPARTEMENT 4, 97232 SCHOELCHER, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

Marie-Josée DORIVAL, propriétaire de 1 part sociale,
Christophe-Arnaud CELENICE, propriétaire de 99 parts sociales.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Marie-Josée DORIVAL, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, et décision à cet égard,

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025
- Le rapport d'ensemble de l'activité de la Société au cours de l'exercice établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

MJD CCA

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société, approuve les comptes arrêtés le 31 décembre 2025 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître, l'associé unique :

- un bénéfice à hauteur de 101 euros pour Madame Marie-José Dorival
- un bénéfice à hauteur de 9 978 euros pour Monsieur Christophe-Arnaud Célénice ;

Soit un bénéfice total de 10 079 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité de ce bénéfice en réserve, sans procéder à aucune distribution aux associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la Présidente déclare la séance levée.

MJD CCA

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Christophe-Arnaud CELENICE



Marie-Josée DORIVAL

